

RÉSOLUTION N° 519

PROPOSITION STRATÉGIQUE SUR LE CADRE OPÉRATIONNEL DU CATIE

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa vingtième réunion ordinaire,

VU :

La présentation du rapport "Proposition stratégique sur l'avenir du CATIE", qui répond au mandat de la résolution n° 507 du Conseil, adoptée à sa Dix-neuvième réunion ordinaire le 26 octobre 2017,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil, dans sa résolution n° 507, a décidé, entre autres choses, de charger les directeurs généraux de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) de former, avec la participation du gouvernement du Costa Rica, un groupe de travail *ad hoc* en vue d'élaborer une "proposition stratégique" sur l'avenir du CATIE, incluant des scénarios et des alternatives en vue de la restructuration et du renforcement de la plateforme organisationnelle, scientifique, académique et financière du Centre, ainsi que de sa base juridique ;

Que cette résolution demandait aux directeurs généraux de l'IICA et du CATIE de prier le groupe *ad hoc* de présenter cette proposition stratégique, assortie de ses conclusions et scénarios, au Comité exécutif, afin que ce dernier fasse part de ses recommandations lors de sa Trente-neuvième réunion ordinaire ; et

Que, conformément à cette résolution, le groupe de travail *ad hoc* a présenté sa proposition stratégique au Comité exécutif, dont les recommandations ont été débattues à la présente réunion du Conseil,

DÉCIDE :

1. De créer une commission spéciale, en vertu de l'article 60 du Règlement du Comité exécutif, afin d'étudier et d'analyser la question et de faire des recommandations à la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif sur ce qui suit :

- a. Les mesures en vue de rendre plus productives les terres appartenant à l'IICA et au CATIE ;
 - b. La faisabilité d'incorporer le CATIE comme un service de l'IICA, chargé de la recherche technique et scientifique et de l'enseignement supérieur de troisième cycle en sciences agricoles, ainsi que d'autres choix structurels, susceptibles de mener à une intégration et à une coordination plus efficaces et économiques et d'apporter une réponse aux besoins des États membres.
2. De former cette commission spéciale avec les États membres suivants : le Mexique, le Honduras et le Costa Rica, qui sont également membres réguliers du CATIE, et l'Équateur, la Jamaïque et les États-Unis ; et de les remercier d'accepter de participer aux travaux de la commission.
 3. De prier le directeur général de l'IICA et le directeur général du CATIE de fournir à cette commission spéciale le soutien technique, juridique et de secrétariat, dont elle aura besoin pour remplir son mandat.
 4. De remercier le directeur général de l'IICA, le directeur général du CATIE, l'ancien directeur général de l'IICA Martín Piñeiro et les autres membres du groupe de travail *ad hoc* pour le document "Proposition stratégique pour l'avenir du CATIE", qui a permis d'avancer dans l'analyse et l'évaluation des questions qui sont maintenant confiées à cette commission spéciale.